

#ASSEMBLER #INNOVER #PRÉSERVER



Parc
naturel
régional
Médoc

Rapport d'activités

> 2019

Syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc



Édito



Henri Sabarot
Président du Syndicat
mixte du Pnr Médoc
Conseiller régional
Nouvelle-Aquitaine

L'année 2019 est rentrée dans l'histoire du Médoc ! Elle marque l'aboutissement du projet qui nous mobilisait depuis 10 ans : obtenir le label Parc naturel régional ! Cette ambition est devenue réalité à l'occasion de la publication du décret de classement du 1^{er} Ministre le 26 mai 2019.

Cette grande nouvelle a été plébiscitée par les habitants qui se sont rendus nombreux (au-delà de nos espérances !) à l'Assemblée médocaine organisée sur le site de la future Maison du Parc.

Plus qu'une grande fête, c'est un esprit de célébration du Médoc qui régnait, une soif de découvrir ou re-découvrir ses richesses et ses potentiels, une fierté de les porter et de les mettre à l'honneur. Cet engouement, nous conforte, nous élus, dans les choix que nous avons conduits, année après année, mandat après mandat, pour proposer aux habitants une voie de développement respectueuse, singulière et incluant chacun. Cette étape fondamentale ne signe pas une fin mais un commencement.

Il a fallu en 2019, mettre en place le Syndicat Mixte de gestion du Pnr Médoc, organiser sa gouvernance, son budget, définir l'équipe qui accompagnerait la mise en œuvre de la charte du Parc, sans que cela ne ralentissent les actions déjà en cours dans le cadre du Pays.

Ces étapes de structuration ayant été franchies, le déploiement des actions de la charte ont commencé. Vous en trouverez un condensé dans ce rapport d'activité qui vous montrera un avant-goût des capacités d'actions de notre Pnr.





Sommaire

DU PAYS MÉDOC AU PNR MÉDOC	> 4
GESTION ADM. ET FINANCIÈRE	> 6
LA CHARTE DU PARC	> 7
INAUGURATION DU PNR MÉDOC	> 8
PATRIMOINE NATUREL	> 9
AGRI-ENVIRONNEMENT	> 10
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	> 11
PROGRAMME LEADER	> 12
SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL	> 13
TOURISME	> 14
SANTÉ/SOCIAL	> 16
URBANISME PAYSAGE	> 18
SCOT MÉDOC 2033	> 19

Mosaïque de photos issues de l'Assemblée médocaine
© LYCIA WALTER

Un Parc naturel régional pour le Médoc



Un Parc naturel régional (Pnr) est un territoire durable, dont le développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Il s'agit d'un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Le Pays Médoc a porté pendant 10 ans le projet de Parc naturel régional. Le relais a été pris par le Syndicat mixte du Pnr, après le décret de classement paru dans le Journal officiel le 26 mai 2019.

La géographie du Médoc, ses paysages et ses milieux sont l'héritage de l'intervention de l'Homme (construction de digues sur l'Estuaire de la Gironde, plantation des vignes et du massif des Landes de Gascogne, l'aménagement de la côte Atlantique...). Leur gestion repose sur les activités humaines qui s'y pratiquent.

L'opposition entre celles-ci et la nature n'est pas de mise sur notre territoire. Bien au contraire, la logique des Pnr est d'accompagner et de valoriser ses acteurs locaux.

Le Pnr Médoc n'est doté d'aucun pouvoir réglementaire. Il n'est pas là pour contraindre, mais bien pour accompagner et fédérer autour de projets communs, avec pour fil rouge la Charte du Parc.

LES MISSIONS DU PNR MÉDOC

- Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine naturel et culturel ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie de ses habitants ;
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- Réaliser des actions expérimentales et innovantes, contribuer à des programmes de recherche.

LE MÉDOC, DES ATOUTS À VALORISER

L'obtention du label Parc naturel régional par le Médoc n'a rien d'un hasard. Notre territoire regorge de richesses, parfois insoupçonnées. Sa grande variété de paysages abrite une biodiversité exceptionnelle. On y trouve également un patrimoine bâti remarquable et des savoir-faire particuliers.

La volonté partagée de mettre en synergie le développement durable du territoire dans son ensemble et le désir de renforcer la notoriété du Médoc ont permis de concrétiser ce projet, qui représente aujourd'hui une véritable opportunité tant pour l'ensemble des acteurs locaux que pour les habitants.

HISTORIQUE DE CRÉATION

- **2009** Lancement de l'étude d'opportunité pour créer un Pnr en Médoc. Le Pays Médoc pilote le suivi de la procédure au côté de la Région Aquitaine.
- **Septembre 2011** Avis d'opportunité favorable rendu sur le projet de Pnr Médoc par le Préfet de Région.
- **Octobre 2011 à février 2013** Réalisation d'un diagnostic complet du territoire.
- **2013 à 2017** Etudes préalables et élaboration du projet de Charte co-construits avec les élus locaux, les partenaires institutionnels et les socio-professionnels médocains.
- **2017** Avis intermédiaire favorable. Ajustements et modifications du projet de Charte puis enquête publique pour recueillir les avis des habitants.
- **Fin 2017** Finalisation du projet de Charte.
- **Avril 2018** Vote de la Charte par le Comité syndical du Pays Médoc, définition des statuts et du logo du Pnr.
- **Avril à août 2018** Consultation des communes, communautés de communes, du Département, des Villes-ports et de la Métropole ainsi que de la Région pour adhérer ou non au Syndicat mixte de gestion du futur Pnr Médoc.
- **Automne 2018** Avis final favorable.
- **26 mai 2019** Signature du décret de classement par le Premier Ministre.
Le Pnr Médoc devient le 54^e PNR en France.

La gouvernance du Parc

LE COMITÉ SYNDICAL

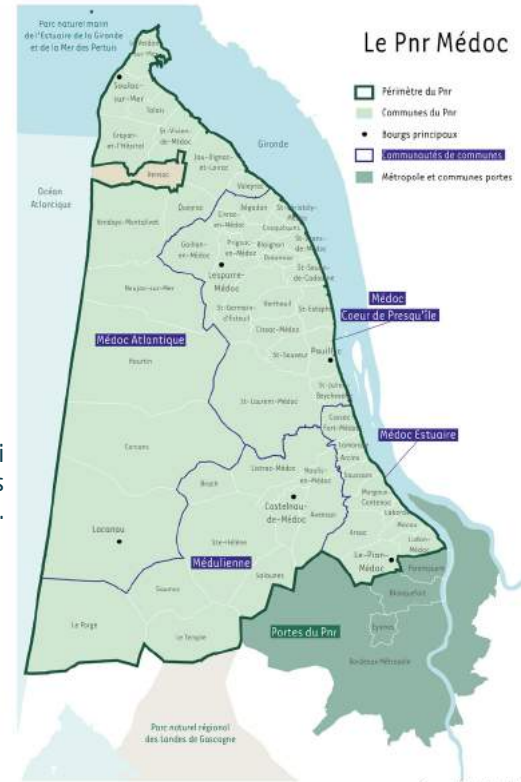
Le Syndicat mixte du Pnr Médoc est administré par un **Comité syndical** composé de **63 élus** issus des communes, Communautés de communes, du Département, de la Région et des Portes du Pnr. Il se réunit 3 à 4 fois dans l'année. Il vote le budget, les plans d'actions et prend les grandes décisions.

Collèges	Poids	Représentants	Voix
Communes/EPCI	53,5%	51 élus	1 élu = 1,039 voix
Portes du Parc	4%	4 élus	1 élu = 1 voix
Département	12%	3 élus	1 élu = 4 voix
Région	30,5%	5 élus	1 élu = 6 voix

LE BUREAU

La deuxième instance est composée de **17 membres** élus par le Comité syndical qui lui délègue une partie de ses pouvoirs. Il se réunit tous les mois. Il gère les affaires courantes, prépare le budget, les plans d'actions et peut émettre des avis par délégation.

Collèges	Poids	Représentants	Voix
Communes/EPCI	53,5%	12 élus	1 élu = 4,416 voix
Portes du Parc	4%	1 élu	1 élu = 4 voix
Département	12%	2 élus	1 élu = 6 voix
Région	30,5%	2 élus	1 élu = 15 voix



LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

12 commissions de travail ont été mises en place en 2019 et permettent aux délégués du Pnr d'aller encore plus loin dans l'investissement sur le territoire. Chaque délégué(e) peut siéger au sein d'une ou plusieurs commissions.

Les commissions thématiques :

- Elevage, Natura 2000 et gestion de l'eau
- Leader
- Tourisme
- Santé-social
- Agriculture, viticulture, forêt et programme alimentaire
- Développement territorial et marque Valeurs Parc
- Aménagement, urbanisme et paysage, patrimoine naturel, éducation au territoire et transition énergétique

Les commissions transversales :

- Communication
- Evaluation
- Coopération territoriale
- Maison du Parc et relais du Parc
- Finances et budget

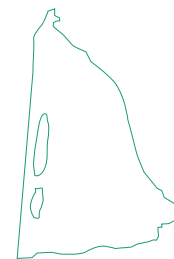
Les futures instances consultatives

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Composé de représentants de la société civile, cette instance consultative travaille en parallèle du Comité syndical. Son rôle est de donner un avis sur les grands dossiers en cours et être force de proposition(s) à l'assemblée des élus.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil scientifique est composé de membres issus de la communauté scientifique. Tout comme le Conseil de Développement, il est là pour donner un avis sur les dossiers en cours. Il peut également mener des projets d'études et a une mission de prospective sur le territoire ou encore proposer des expérimentations.



Mise en place de la structure de gestion du Pnr

Après la publication du décret officialisant la création du Pnr le 26 mai 2019, le Syndicat mixte du Pays Médoc est devenu le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc selon un mécanisme d'adhésion-dissolution. Il s'agit d'un Syndicat mixte dit « ouvert », constitué des 51 Communes et 4 Communautés de Communes du territoire du Parc (Médoc Atlantique, Médoc Cœur de Presqu'île, Médoc Estuaire et Médullienne), des Villes et de la Métropole, des portes du Parc, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde. Les statuts ont été modifiés en 2019 pour tenir compte notamment de la nouvelle répartition des délégués consécutive à la fusion de Blaignan et Prignac.



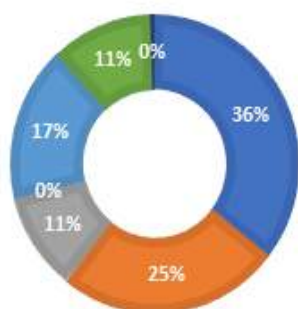
2019 : UNE ANNÉE ET DEUX BUDGETS

Le premier budget primitif du Parc a été voté en juillet 2019, immédiatement après l'installation de la nouvelle gouvernance. Il se caractérise par sa réalisation sur un demi-exercice (de juillet à décembre). Les dépenses portent notamment sur la continuité des engagements du Pays Médoc, la préfiguration du programme d'actions 2020-2022, la réalisation de la fête d'inauguration du Parc. Les recettes sont constituées des cotisations des membres du Syndicat mixte et des subventions versées par les différents partenaires pour soutenir les actions du Parc.

Le compte administratif fait apparaître les dépenses et recette suivantes :

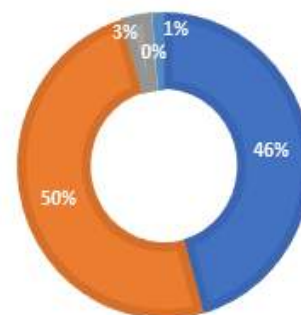
RECETTES DU PARC EN 2019 : 960 000 €

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Gironde
- Communautés de communes
- Communes
- Etat
- Europe
- Autres (Agence de l'eau Adour-Garonne...)



DEPENSES DU PARC EN 2019: 543 000 €

- Charges à caractère général
- Charges de personnels
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Investissement



Au plan des ressources humaines, le Parc, en plus des **12** agents du Pays a accueilli, en 2019, **4** étudiants stagiaires et 1 volontaire en service civique. Il a recruté une chargée de mission en médiation événementielle sur un contrat à durée déterminée de 6 mois.

Mettre en oeuvre la Charte

La Charte est le document de référence qui présente le projet de territoire médocain pour les quinze ans à venir. Elle définit les 3 axes partagés mais aussi les mesures que s'engagent à mettre en oeuvre l'ensemble des signataires de la Charte (communes, communautés de communes, Département, Région et Etat) sur toute la durée du classement afin d'atteindre les objectifs fixés en matière d'environnement, d'éducation au territoire, de patrimoine naturel, d'urbanisme, de tourisme, de santé, de développement territorial, de culture, de vie sociale...

LA CHARTE : UN PROJET DE TERRITOIRE

Les actions du Parc doivent s'inscrire dans les missions que lui fixe la loi. Selon les textes, un Pnr doit assurer la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion et d'animations menées sur son territoire à travers la mise en oeuvre de la Charte. Si le label Parc naturel régional est obtenu pour 15 ans, le Pnr fonctionne par plans d'actions triennaux. Cela permet aux équipes de prioriser les projets afin d'être certains d'atteindre les objectifs fixés. Ces plans d'actions peuvent être enrichis au fil du temps, en lien avec les appels à projets ou les problématiques rencontrées sur le territoire.

Un Pnr n'agit pas seul : il s'agit d'un travail partenarial continu avec pour objectif la création d'une véritable synergie territoriale. Communes, communautés de communes, Département, Région, mais aussi acteurs associatifs, entreprises, Syndicats mixtes, Offices de tourisme et habitants du territoire: tout acteur local peut conduire, suivre, s'investir et prendre part aux projets menés par le Pnr. Le Pnr est un espace de dialogues et d'échanges : peut-être plus encore qu'ailleurs, on y pratique la concertation.

AXE 1

Le Médoc, presque île évolutive qui accorde ses activités humaines avec les dynamiques naturelles

Progresser ensemble par l'échange pour améliorer la gestion durable des milieux ;

Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands ensembles paysagers médocains ;

Favoriser la transition énergétique.



AXE 2

Le Médoc, territoire solidaire qui prend soin de ses équilibres pour renforcer son essor

Cultiver l'initiative économique locale ;

Inciter au développement d'un système alimentaire local ;

Enrichir la culture médocaine.



AXE 3

Le Médoc, territoire ouvert et acteur d'une relation équilibrée avec la métropole

Conduire une utilisation de l'espace sobre et qualitative ;

Rechercher les bonnes échelles de coopération pour renforcer les dynamiques économiques locales ;

Poursuivre le développement d'une offre touristique diversifiée et cohérente.



> INAUGURATION DU PNR MÉDOC

8

L'Assemblade médocaine



MARCHÉ DES PRODUCTEURS, ANIMATIONS, BALADES, MUSIQUE, EXPOSITIONS, ATELIERS...

Le Pays Médoc a porté pendant dix ans le projet de Parc naturel régional. Créé le 26 Mai 2019 par décret du Premier Ministre, le Pnr Médoc a souhaité rassembler les Médocains pour fêter ensemble cet aboutissement.

Au-delà de cette détermination à réunir, l'objectif était également de partager ce sentiment de fierté et d'appartenance à ces terres médocaines grâce à une programmation conviviale et familiale.

Cette première édition a rencontré un franc succès auprès des habitants : près de 2 800 personnes se sont joints à la fête !

Visuel créé par Pauline Beugnot, une artiste médocaine !



UN PROGRAMME HAUT EN COULEURS

Le programme proposé lors de cette journée a été le fruit d'un travail collectif avec les partenaires qui ont su proposer de nombreuses animations sur les différentes escales thématiques proposées : balades, ateliers artistiques, manuels ou plus universitaires, démonstrations etc.

La Guinguette du Parc proposait une restauration concoctée par nos producteurs de la Maison des producteurs. Et si elle était l'épicentre épicurien de l'événement, elle a également fortement participé à sa dimension familiale, notamment par la présence d'un manège à gambettes et aux ateliers parents-enfants proposés par Les Tourelles.

Au total, les participants ont pu participer à plus d'une cinquantaine d'animations proposées par 41 acteurs locaux, tout au long de cette journée.



Aperçu de l'une des allées du site
© Lycia Walter

L'INAUGURATION OFFICIELLE

Le caractère exceptionnel de cette première Assemblade Médocaine tenait également du fait qu'il s'agissait avant tout de l'inauguration du Parc naturel régional Médoc.

A cette occasion, de nombreux officiels ont fait le déplacement : Fabienne Buccio, Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde, Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Jean-Luc Gleyze, Président du Département de la Gironde, Benoît Slmian, Député de la Gironde, Patrick Bobet, Président de Bordeaux Métropole ou encore Michaël Weber, Président de la Fédération des Pnr de France, sont autant de personnalités qui ont tenu à être présentes pour cette grande première.



Discours du Président du Pnr Médoc Henri Sabarot
© Lycia Walter

Esprit de découverte !

Devenu un rendez-vous incontournable des curieux et des amoureux de la nature, la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) en Médoc a rencontré un franc succès pour cette 8^e édition ! Ce sont ainsi 21 animations (dont une à destination des scolaires) qui ont été programmées sur quatorze communes. Cette huitième édition a réuni 577 participants. Les zones humides dans le Médoc séduisent de plus en plus ! En 2019, le Pays Médoc devient porteur du projet, prenant ainsi le relais d'Ecoacteurs en Médoc. Evidemment, l'association continue toujours de s'investir sur cet événement en coordonnant sa mise en place.



UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

La Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) est célébrée chaque année le 2 Février : elle marque la signature de la Convention de Ramsar pour la protection des zones humides, en 1971.

Depuis 2011, la découverte des zones humides lors des JMZH en Médoc mobilise plus d'une vingtaine de partenaires locaux. En 2019, ce collectif d'ambassadeurs de la biodiversité en Médoc a pris le nom des Arpenteurs. Né d'un rapprochement entre le Pays Médoc et des associations et syndicats mixtes de terrain, il rassemble des acteurs du territoire, de la sphère publique et privée, engagés pour sensibiliser la société sur le lien entre ses activités et l'environnement et l'inciter à agir.

Son objectif est de faire découvrir le territoire et de permettre, dans un esprit d'échange et de médiation, de contribuer à favoriser les bons comportements de l'ensemble des acteurs et habitants du Pnr Médoc. Le collectif possède aujourd'hui sa propre identité visuelle. Cette dernière reprend toutefois les codes de la Charte graphique du Pnr Médoc, attestant ainsi des liens forts qui lient les Arpenteurs au Pnr. Elle symbolise la volonté des signataires de s'investir pour le territoire et ses habitants, au service de la biodiversité. Car au-delà de la Journée Mondiale des Zones Humides, de nouveaux projets se dessinent d'ores et déjà : programme de formations, échanges de compétences, événements grand public... Les idées fourmillent et une belle dynamique prend forme, caractérisée par une complicité entre structures, une envie d'échanger et de partager.



LES PNR DE NOUVELLE-AQUITAINE S'ENGAGENT POUR LA PRÉSERVATION DES ABEILLES SAUVAGES !

Parmi les insectes pollinisateurs (papillons, guêpes, coccinelles...), les abeilles sauvages rendent un service inestimable à la reproduction d'une grande partie des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées. Malheureusement, leur déclin est incontestable et elles sont encore trop peu connues et prises en compte dans nos activités.

Dans ce contexte, les 5 Parcs naturels régionaux de la Nouvelle-Aquitaine, accompagnés de la Région NA, ont décidé de construire ensemble à un plan d'actions inter-Pnr afin de limiter ce déclin et permettre le maintien du service de pollinisation sur leurs territoires. Une candidature commune à un programme européen « Life » a ainsi été construite durant l'année 2019. Si le projet est retenu, il permettrait d'obtenir d'importants financements sur chaque territoire de Parc pendant 5 ans afin de mener des actions concrètes de connaissances et de préservation des abeilles sauvages.



Abeille / Osmie cornue
© POLLINATURE

Rares sont les spécialistes des abeilles sauvages en France. Le projet permettrait de réaliser des inventaires sur différents milieux (prairies, landes...) et de mieux connaître les espèces présentes ainsi que la flore qu'elles viennent butiner. Il servirait aussi à élaborer des mélanges de graines de fleurs locales adaptées afin de renforcer les ressources florales indispensables à leur survie. Des formations, pour tous niveaux et tous publics, seraient également proposées pour découvrir le monde fascinant des abeilles sauvages.



Natura 2000 en balade



La mise en place de Natura 2000 sur les marais estuariens du Médoc lancée depuis 2012 par le Pays Médoc est maintenue avec la labellisation. Cette année encore, les outils disponibles pour concilier préservation de la biodiversité et activités économiques ont de nouveau bien fonctionné avec la signature d'un contrat non agricole à Soulac-sur-Mer et 9 contrats agricoles dont 4 nouveaux agriculteurs. Cette dynamique semble nécessiter toutefois une mise à jour. Une étude est donc prévue pour évaluer l'efficacité de cet outil pour l'année suivante. Afin de faire profiter le grand public de ces espaces protégés, plusieurs sorties ont été proposées lors de la Journée Mondiale des Zones Humides. Une trentaine de participants sont venus à la rencontre des gestionnaires et des animateurs du territoire pour mieux comprendre Natura 2000.

Co-Présidents de Copil «Marais du Nord Médoc» et « Marais du Bas Médoc» : J.-B. Henry et J.-L. Breton
Présidente de Copil «Marais du Haut Médoc» : M. Saintout

UN COPIL HORS LES MURS POUR DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE !

L'organisation du Copil s'est voulue participative et originale, permettant aux élus, services de l'Etat, partenaires, techniciens, mais également signataires de contrats (agricoles, non agricoles et charte) de se saisir des actions mises en place dans le cadre de l'animation et de voir concrètement ce que cela représente. C'est pourquoi il a été proposé de le faire en plein air, à Ordonnac, au pied de l'Abbaye de l'Isle. Le Parc naturel marin de l'Estuaire est intervenu pour présenter les projets qu'il mène. Cela a également été l'occasion de rappeler l'importance d'associer

l'animation Natura 2000 au plus tôt dans les projets notamment ceux nécessitant une évaluation d'incidences. En effet, cela peut souvent être mal appréhendé par les porteurs de projets et provoquer des retards dans le dossier, alors qu'elle est souvent l'occasion de discuter et de proposer des adaptations cohérentes. La présentation s'est déroulée au cours d'une promenade permettant échanges et discussions. Malgré une météo capricieuse, ce fut un franc succès ! Il a d'ailleurs été demandé de poursuivre ce type d'initiative pour les prochaines rencontres.

QUELLE BIODIVERSITÉ DANS LES MARAIS ?

Suite à l'étude sur les données naturalistes en Médoc, un stage a été réalisé par Théodore pendant six mois pour effectuer l'inventaire des papillons et libellules des marais du Haut Médoc. Ce stage a été complété par un inventaire des invertébrés avec le bureau d'études Eliomys, dans le cadre d'un projet commun avec les autres sites Natura 2000 de l'estuaire. Toutes les espèces d'invertébrés d'intérêt communautaire (présentes ou potentielles) étaient concernées : le Lucane cerf-volant, le Grand Capricorne, le Vertigo de Desmoulins (petit escargot), la Rosalie des Alpes et autres papillons et libellules. De nombreuses données concernant ces cortèges sont donc disponibles notamment pour les évaluations d'incidences, mais demandent à être mises à jour et complétées en permanence. Un complément devra donc être apporté sur les marais du Bas Médoc. En parallèle, une demande de financement a été acceptée auprès de la DREAL N-A pour une étude sur 3 ans des chauves-souris à l'échelle de tous les sites Natura 2000 du territoire (estuaire, lacs et dunes).



Inventaires d'invertébrés avec le bureau d'études Eliomys et des animateurs Natura 2000.
Mai 2019 / Moulis-en-Médoc
© PNR MÉDOC



Marque Parc et Tiers-lieux

La mission « développement territorial » prend le relais de la mission « économie territoriale » depuis le mois de juin 2019. Charlotte Pifaudat a rejoint l'équipe du Pnr pour poursuivre les missions et mettre en œuvre le déploiement de la marque Valeurs Parc.

Référente commission : **Chrystel Colmont**

LA MARQUE VALEURS PARC

Engagés ensemble pour l'économie locale, la préservation de l'environnement, le bien-être des femmes et des hommes, les Parcs naturels régionaux s'attachent à la valorisation des ressources naturelles et culturelles propres à chaque territoire. C'est dans cette perspective de développement durable que les 56 Parcs ont créé la **marque « Valeurs Parc naturel régional »**. Elle est déposée par l'Etat et portée localement par les Parcs et nationalement par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

L'année 2019 a permis d'entamer le travail concernant l'élaboration de la stratégie de déploiement sur le Pnr Médoc : connaissance du fonctionnement de la labélisation, des référentiels mobilisables (hébergements, miel,...), rencontre et échanges avec des techniciens d'autres Pnr, entretiens avec des élus du territoire et des acteurs locaux sur la représentation de la marque en Médoc.



Carte tirée de l'infographie «Les tiers-lieux médocains»
© PNR MÉDOC

www.medoc-tierslieux.fr

2019, LA NAISSANCE DU RÉSEAU MÉDOC TIERS-LIEUX

Le travail mené en 2018 sur la création d'un réseau des Tiers-lieux du Médoc a abouti le 9 mai 2019 par la **création d'une association**.

Les missions du réseau sont regroupées autour de la pérennisation des 10 lieux en tant qu'acteurs sociaux et territoriaux, et de leurs utilisateurs et des activités propres qui y sont développées :

- actions de communication autour des lieux et tiers-lieuxards ;
- construction d'un catalogue de formation pour la montée en compétence des utilisateurs ;
- accompagnement des porteurs de projets de nouveaux lieux.

Pour la réalisation des actions, le réseau a candidaté et a été retenu à l'AMI Tiers-lieux lancé par la Région.

Un financement de 90 000 € a été attribué pour le fonctionnement sur 3 années.

Le Pnr a adhéré au réseau et fait parti de la co-présidence pour le collège des collectivités, jérémy Boisson en est le représentant. Une subvention de 5 000 € a été votée.

En effet, le Pnr a fixé dans sa charte l'objectif de «favoriser les actions collectives, l'expérimentation dans les secteurs de l'économie de proximité, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire» et notamment l'appui à l'animation de dispositifs de développement d'activité, l'accueil de porteurs de projets...

Le réseau des Tiers Lieux médocains, à travers ses actions et son offre de services, contribue à répondre à ces objectifs. Dans ce cadre, le Pnr a la possibilité de collaborer avec une structure associative pour faire vivre la Charte et mener des actions qui ont un objectif commun. Plus d'informations sur : **medoc-tierslieux.fr**





Gestion et animation du programme LEADER

Si 2018 était une année de transition avec une interruption dans la vie du programme pendant le 1^{er} semestre, 2019 est clairement celle du redémarrage : de nombreuses programmations, une augmentation significative des paiements et l'obtention d'une enveloppe complémentaire de 82 990€ ! En fin d'année, l'intégralité de l'enveloppe est attribuée.

Président du GAL Leader : F. Laporte

Quelques chiffres depuis le début du programme :

82 990€, c'est le montant supplémentaire obtenu de LEADER suite à une candidature à un appel à projet;

1 682 990 € est désormais le montant total de la maquette dédiée au Médoc pour 6 ans;

47 projets sélectionnés - dont 6 sélectionnés en 2019;

2 collèges (1 public et 1 privé) et **50 membres** = le Comité de programmation qui sélectionne les projets.

2019, UNE ANNÉE DE PROJECTION

Réalisation d'un bilan à mi-parcours, candidature à un appel à projets, création d'une liste d'attente, modification des fiches-actions, modification des modalités de sélection sont toutes les décisions qu'a pris le Comité de programmation en 2019.

Ces décisions stratégiques répondent à des procédures strictes, complexes et longues à mettre en œuvre. Elles ont été nécessaires pour continuer à ce que le programme corresponde à 100% aux besoins du territoire et de ses porteurs de projets.

Elles ont permis à ce que la totalité des **1 682 990€** destinés au territoire soient attribués à des projets sélectionnés¹.

¹ Les projets « sélectionnés » ont reçu un avis favorable du comité de programmation mais, selon l'état d'avancement, ne sont pas encore tous instruits et donc engagés juridiquement.

LES PROJETS SÉLECTIONNÉS EN 2019

Axe	Intitulé du projet	Porteur de projet	Intitulé du projet	Porteur de projet
Axe 1: Cultiver l'initiative économique locale	Création d'une boletière expérimentale	APCCG	Développement de l'aquaculture dans les marais du Médoc 2019	CREAA
	Aménagement d'un espace de travail collaboratif	Vendays-Montalivet		
Axe 2 : Développer une offre touristique structurée et cohérente	Modernisation du dispositif d'accueil du Fort-Médoc	Cussac-Fort-Médoc	Aménagement et valorisation du Phare de Grave	Conservatoire du littoral
	Valorisation de l'anse de la Chambrette	Cdc Médoc Atlantique		

Du local dans nos assiettes

Depuis 2016, le Pays Médoc puis le Parc naturel régional Médoc accompagne les communes qui le souhaitent, et plus particulièrement leurs cantines, à améliorer leurs pratiques et à introduire davantage de produits locaux dans les menus. En 2019, en partenariat avec l'association Curuma - CPIE Médoc, 5 nouvelles communes ont été accompagnées : Arzac, Avensan, Macau, Queyrac et Salaunes.

Référent commission agri-environnement : C. Lagarde

L'accompagnement du Pnr, c'est quoi ?

- 1/ Un diagnostic du restaurant avec le dispositif « Mon Restau Responsable® »;
- 2/ L'identification de pistes d'actions;
- 3/ Une aide à la mise en œuvre opérationnelle de certaines actions.



Les chiffres clés 2019

- 5 communes
- 1 405 repas par jour
- 12 salariés en équipe cuisine
- 3 jours d'accompagnement par commune (en moyenne)

Toutes les problématiques suivantes ont été abordées. Certaines ont trouvées des réponses, ont été expérimentées et d'autres sont encore à travailler dans les années à venir !

Que faire des déchets organiques ? Comment les valoriser pour limiter la quantité de déchets à traiter ?

Comment obtenir des produits locaux via les plateformes d'achat ? Comment simplifier les approvisionnements ?

Pesées, courbes de suivi et affichages antigaspi : la lutte contre le gaspillage alimentaire est en cours !

Quelles sont les règles en vigueur en matière d'équilibre alimentaire ? Comment mieux les respecter si je ne suis pas formé à la conception des menus ?

Nous voudrions plus de produits locaux mais nos locaux ne disposent pas de légumerie

Nous voulons encore davantage sensibiliser les enfants aux goûts et à l'alimentation responsable. Nous allons organiser des visites du restaurant scolaire et des visites chez les producteurs !

Nous travaillons avec le Conseil municipal des jeunes sur le gaspillage alimentaire ! Nous allons poursuivre et aller encore plus loin !

Les produits éco-labellisés sont-ils aussi efficaces que les produits ordinaires ?

©PNR MÉDOC

Forum du tourisme en Médoc

Afin de marquer la création du Parc naturel régional Médoc, l'édition 2019 du Forum du Tourisme en Médoc, organisée le mercredi 4 décembre, était naturellement orientée vers l'écotourisme et le tourisme dans les Parcs naturels régionaux.

Référente commission tourisme : P.Got - Vice-présidente au Parc / Président UTM : R. Jarris

Près de 160 partenaires touristiques et élus du territoire ont répondu à l'invitation et se sont retrouvés dans la magnifique salle culturelle de Vendays-Montalivet, pour une matinée riche en échanges.

Après l'accueil de Monsieur Bournel, Maire de la commune, Pascale Got, Vice-Présidente du Pnr Médoc a officiellement ouvert la matinée.

Au programme, une conférence de Luc Mazuel, Docteur en Géographie, Maître de Conférence à Vét'Agro Sup et chercheur au sein de l'UMR METAFORT, sur les évolutions du tourisme et la place grandissante des différentes formes de tourisme vert, puis une table ronde sur la politique touristique des 4 autres Pnr de Nouvelle Aquitaine, avec présentation d'un projet phare* piloté par chacun d'entre eux, et enfin, une dernière table ronde autour des initiatives déjà engagées en Médoc autour de ces formes de tourisme.

Les échanges se sont poursuivis autour d'un cocktail déjeunatoire convivial servi par la cuisinière écoresponsable Laurence Dessimoulie.

* *Les démarches de qualité dans le Marais Poitevin, la création d'une éco-destination dans les Landes de Gascogne, la grande boucle à vélo du Périgord Limousin et la création d'aires de bivouac en Millevaches.*



Moments d'échanges pendant la table ronde
© PNR MÉDOC



Ouverture du Forum du tourisme
© PNR MÉDOC

Zoom sur la Convention d'Actions Touristiques Médoc (CAT)

Le Parc naturel régional Médoc s'est porté candidat au nouveau dispositif mis en place par le Conseil Départemental de la Gironde : la Convention d'Actions Touristiques.

Le dossier, monté en concertation avec l'Union Touristique du Médoc et l'ensemble des Offices de Tourisme, a été retenu et a permis au territoire de bénéficier d'une subvention départementale de 50 000 € afin de financer une dizaine de projets portés par le Pnr, l'UTM, les Communautés de communes Médoc Estuaire et Médullienne et les Offices de Tourisme Cœur Médoc, Médoc Atlantique et Médoc Pein Sud.

Sur les chemins de l'écotourisme

Avec ses grands espaces, sa mosaïque de paysages, ses riches espaces naturels et ses nombreuses activités sportives, le Médoc se positionne tout naturellement sur des filières touristiques telles que l'écotourisme, le slowtourisme... filières identitaires des Pnr. L'obtention du label va permettre d'accroître ce positionnement et donner une visibilité nouvelle au Médoc auprès des clientèles en recherche de ces formes de tourisme.

LES BALADES DU PARC

Depuis 2012, le Pays Médoc et l'Union Touristique du Médoc ont mis en place des topoguides de randonnée pour permettre aux habitants et aux visiteurs de découvrir le Médoc en autonomie au travers des nombreux itinéraires de randonnée pédestre et VTT.

La collection des topoguides de randonnées en Médoc, qui s'enrichie chaque année, compte aujourd'hui pas moins de 39 topoguides différents, tous distribués gratuitement dans les Offices de Tourisme et téléchargeables gratuitement sur le site medoc-tourisme.com

Avec l'augmentation continue du nombre de topoguides, la distribution systématique de l'ensemble de la collection lors d'opérations de promotion de la Destination s'avère difficile.

Aussi, le Pnr a fait le choix de créer une carte présentant l'ensemble des boucles, les grands itinéraires pédestres et cyclables traversant le territoire ainsi que tous les points de diffusion des topoguides afin de permettre aux visiteurs de se les procurer facilement.



Recto de la carte touristique
© PNR MÉDOC



Verso de la carte touristique
© PNR MÉDOC



Un calendrier au service des habitants

Santé-environnement, de quoi parle-t-on ? Comment sensibiliser les habitants ? Pourquoi pas avec un support qui entre dans les foyers ? Réalisé en partenariat avec l'Ireps Nouvelle-Aquitaine, le calendrier « *Ma santé, Mon Environnement en Médoc* » est à la croisée de plusieurs actions et axes du Contrat Local de Santé (CLS) du Médoc. Il a été produit, avec le soutien financier de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, à la suite de la formation sur la littératie en santé (mieux communiquer) et dans une volonté d'associer plus étroitement la population.

Référent commission santé-social : J-J CORSAN

Montrer le lien entre notre santé et notre environnement et permettre à chacun de connaître les risques au quotidien pour mieux agir sur son cadre de vie, tels sont les objectifs de ce calendrier.

Il a été élaboré de mai à début septembre 2019 avec des professionnels (IREPS, équipe Pnr) et des habitants issus d'associations locales (Oxygem, Envols, L'Oiseau Lire) et du Conseil Municipal des jeunes de Carcans. Il permet aux médocains de profiter des informations qui ont été partagées lors du théâtre forum « Sages précautions » ou d'ateliers pratiques animés par la Mutualité Française, mais aussi lors de conférences débats sur la qualité de l'air intérieur ou sur les risques sanitaires en milieux naturels. C'est un support qui se veut pratique pour noter ses rendez-vous, avec des mémos détachables et des trucs et astuces partagés au fil des mois ! Édité à 5 000 exemplaires, sa distribution a commencé lors de l'Assemblée Médocaine en octobre 2019, première fête du Pnr Médoc. La tenue d'un stand ce jour-là sur la santé environnementale, animé par des membres du groupe de travail, a permis d'enrichir la remise du calendrier par des échanges, des retours d'expérience et par la présentation de quelques alternatives aux emballages plastiques ou

aux produits cosmétiques avec des composants toxiques.

Cette diffusion du calendrier s'est poursuivie à l'occasion de réunions partenariales, d'événements et par l'approvisionnement de toutes les mairies du Parc pour une mise à disposition de proximité. Tout au long de l'année 2020, des posts sur la page Facebook du Pnr en lien avec la thématique correspondante dans le calendrier permettront de faire vivre cet outil.

Mais que nous réserve l'édition 2021 ? ... Des histoires d'eau !



Couverture du calendrier 2020
© PNR MÉDOC

Les procédures liées à la domiciliation, pour favoriser l'accueil des saisonniers

Le plan d'actions poursuit sa mise en oeuvre à travers des formations liées à la procédure de domiciliation pour favoriser l'accueil socio-économique des travailleurs saisonniers sur le territoire. Cette action s'intègre dans les objectifs du plan d'actions saisonniers voté en 2018.

Dès juin 2019, la Plateforme santé-social a impulsé une dynamique en mobilisant la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS), l'ADAV 33, le Département, la MSA, la CAF, la Mission locale et quelques CCAS pour préparer une rencontre sur l'élection de domicile. Le 12 novembre s'est alors déroulée à St Laurent Médoc la réunion « Avoir une adresse pour ouvrir des droits » animée par la DDCS et l'UDCCAS, au cours de laquelle le cadre réglementaire a été rappelé, les expériences de terrain partagés et des réponses apportées auprès des 45 participants.

De nouvelles perspectives d'actions se sont alors dessinées à l'issue de cette rencontre que ce soit avec l'élaboration d'un mémo, des interventions spécifiques pour approfondir certains sujets ou des sessions de formations ! Sollicité par la DDCS à l'occasion de sa réunion annuelle sur la domiciliation avec l'ensemble des acteurs girondins, le Pnr a témoigné le 15 novembre à Bordeaux de la démarche engagée sur le travail saisonnier en Médoc, et a notamment présenté le Guide des saisonniers.

Structurer une offre de soin de proximité

« Renforcer l'accessibilité et le recours aux services de santé » est un enjeu important pour le territoire et constitue un axe à part entière du Contrat Local de Santé (CLS) du Médoc, contrat que la Plateforme santé-social anime et coordonne. Fin 2018, une étude auprès des professionnels de santé libéraux du territoire a été conduite sur « l'offre de soins et ses perspectives en Médoc ». Portée par le Pays Médoc et l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine (ARS NA), elle a été confiée à l'Observatoire Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine (ORSNA).

Il s'agissait de connaître leurs conditions d'exercice mais aussi leur manière d'appréhender l'avenir. Cette étude cherchait aussi à mesurer leur adhésion à différents scénarios possibles d'organisation locale de l'offre de soins libérale.

Sur le 1^{er} semestre 2019, 5 réunions ont permis de restituer les résultats auprès des élus et des professionnels de santé et d'échanger sur les perspectives en matière d'exercice coordonné (1 réunion élus + 1 réunion par CdC pour les libéraux de santé). Des rencontres sur les bassins de vie ont ensuite été organisées par la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) pour travailler sur les projets des libéraux de santé (communautés professionnelles territoriales de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles ou maison médicale de garde.

Parallèlement et de manière complémentaire, une cellule locale d'appui composée du Pnr, de la PTA, de l'ARS et de la CPAM, a été constituée pour accompagner les libéraux de santé dans l'évolution de leurs pratiques vers des projets d'exercice coopératif, en lien avec les collectivités locales et la Clinique. C'est une démarche en cours de structuration. A suivre ...



Travailleurs saisonniers, pour mieux vivre en Médoc

La viticulture, l'agriculture et le tourisme, secteurs économiques emblématiques du Médoc, sont des activités fortement saisonnières. Pour mieux appréhender les particularités du travail saisonnier en Médoc, une étude a été portée par le Parc naturel régional Médoc en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde, la Direccte, la CAF et la MSA. Elle a conduit à l'élaboration d'un plan d'actions.

En 2019, dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et d'accueil des saisonniers, deux actions ont été développées : la réalisation d'un guide pratique et la mise en place d'une démarche partenariale pour faciliter la domiciliation sur le Médoc.

Ces actions s'inscrivent également dans l'Axe 1 « Développer et renforcer des environnements favorables à la santé » du Contrat Local de Santé. Création et diffusion lors des vendanges, d'un

guide ressources pour les travailleurs saisonniers accompagné d'une pochette avec des documents complémentaires pour les structures relais d'informations (les mairies, les châteaux, les structures de l'emploi, les associations d'accompagnement et d'entraide du territoire, les services sociaux institutionnels etc.).

Cette brochure, élaborée de mai à août, avec le Département, la CAF, la MSA, l'ADAV 33 et l'ANEFA, recense les informations et les services nécessaires à la vie quotidienne des saisonniers comme « s'informer sur ses droits », « s'occuper de sa santé », « se déplacer » ou « se loger / stationner ». Elle doit également les aider à se repérer sur le territoire. Diffusé à plus de 3 500 exemplaires en version papier et largement partagé sous format numérique, ce guide a reçu un accueil très favorable de la part des acteurs locaux et même d'autres territoires. Les observations collectées en matière d'amélioration serviront à actualiser la version 2020 !



Les habitants et les acteurs en actions

Référent commission paysage-urbanisme : F. Laporte

LE LABORATOIRE DES PAYSAGES AGRICOLES

Le Parc naturel régional Médoc, lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt du Département de la Gironde dédié aux paysages agricoles, a bouclé en 2019 un projet innovant autour de la transition du modèle agricole et de la valorisation des paysages emblématiques du territoire. Initié en 2018, ce programme consistait à repérer, puis accompagner des initiatives positives en matière de paysage agricole, qui se sont concentrées sur trois axes : le soutien au développement de la pratique de l'écopastoralisme en Médoc, l'appui à un projet pilote de valorisation des paysages par un itinéraire d'interprétation dans le Marais de Beychevelle, et la mise en évidence de pratiques paysagères singulières et vertueuses dans les exploitations agricoles du Nord Médoc. Des expérimentations originales ont ainsi pu être faites : comme des rencontres professionnelles de l'écopastoralisme, sous forme de speed-dating entre propriétaires fonciers et éleveurs, la réunion des acteurs du marais de Beychevelle sous forme de plusieurs balades en paysage et de jeux d'expression pour partager la connaissance et la compréhension des paysages de cet espace exceptionnel, ou encore le tournage d'un film avec les agriculteurs du Nord Médoc sur leurs pratiques paysagères... Pour couronner le tout, le projet a été lauréat du prix Départemental du Paysage pour l'année 2020 ! Une récompense qui amène le Parc à envisager des suites... !



Document synthétisant les différentes pistes de travail
© PNR MÉDOC

LES ATELIERS PARTICIPATIFS DU PAYSAGE ET DE L'URBANISME



Photos issues de l'atelier participatif mené à Beychevelle
© PNR MÉDOC

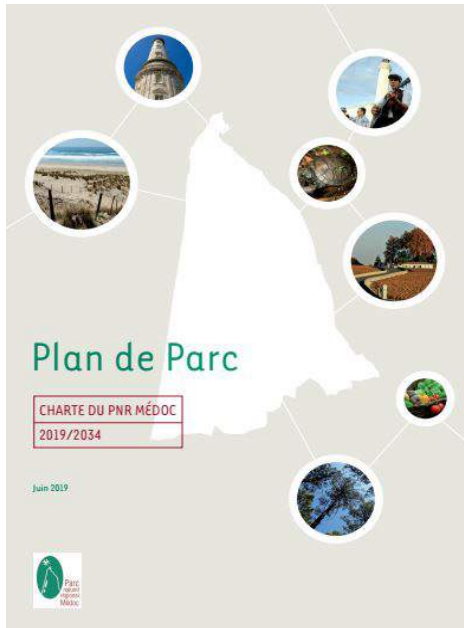
Après l'expérimentation du dispositif à Queyrac en 2018, les ateliers participatifs du Parc se sont poursuivis en 2019 à Macau et à Saint-Julien-Beychevelle. Ces dispositifs de concertation, entièrement pris en charge et animés par l'équipe technique du Parc, consistent à organiser des échanges productifs avec la population, sous des formes originales, souvent ludiques, et toujours riches de débats, pour alimenter les élus dans leurs réflexions sur l'évolution de la Commune. A Beychevelle, sur la question du devenir de deux équipements communaux vacants (l'ancien café de la paix et le restaurant le Colibri), et à Macau, autour de la question de l'évolution paysagère d'une rue dans un lotissement, plusieurs soirées ont ainsi eu lieu, autour de jeux d'expression, de dessins, de photos, pour permettre à tous, petits et grands, de donner un avis ou une vision personnelle.

Le Syndicat mixte du Parc produit à chaque fois une synthèse de cette concertation, qu'il transmet à la Commune. Souvent, les idées apportées pendant ces animations alimentent ensuite des projets structurants, et peuvent déboucher sur des demandes de financements, ou des propositions d'accompagnement, comme à Saint Julien-Beychevelle, où la réflexion de la Commune se poursuit autour de la rénovation des équipements, de l'accueil d'un futur multi service, de l'animation culturelle du bourg et de la refonte d'espaces publics.

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS EN URBANISME

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc accompagne les Communes et les Communautés de Communes qui le souhaitent dans l'ensemble de leurs projets d'aménagement et d'urbanisme, du projet de planification (carte communale, plan local d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale) jusqu'aux projets opérationnels. En 2019, plusieurs territoires ont ainsi été accompagnés, qu'il s'agisse de projets atypiques et innovants comme un projet de carrelot pédagogique à Beychevelle, ou encore un projet d'éco-lieu dédié à la sensibilisation au développement durable et à l'habitat léger à Listrac-Médoc, ou notre participation à des démarches plus institutionnelles comme le projet d'aménagement durable des stations à Carcans-Hourtin, porté par la Communauté de communes Médoc Atlantique avec le soutien de la Région et du GIP Littoral.

Parallèlement, au moment de l'arrêt de certains projets (notamment des documents de planification dans le territoire du Parc), le Syndicat mixte du Parc est appelé à rendre un avis sur la compatibilité des dossiers avec sa Charte. En 2019, plusieurs avis ont ainsi été rendus : le PLU de la commune de Hourtin, le PLU de la commune de Salaunes, etc.



Première de couverture du Plan Parc 2019-2034
© PNR MÉDOC

> SCOT MÉDOC 2033

SMERSCOT

Achevant la prestation de services pour le compte du Syndicat mixte du SMERSCOT, le Pays Médoc a continué d'encadrer l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Médoc 2033, jusqu'à l'arrêt du dossier début 2020 (délibération finalisant la procédure d'élaboration du document pour démarrer son instruction avant la phase d'enquête publique).

Président SMERSCOT : S. Cimbron

Ce schéma couvre les deux Communautés de communes : Médullienne et Médoc Cœur de Presqu'île. Il s'agit donc d'un document structurant pour le devenir du territoire, qui va cadrer l'essentiel du développement possible en matière de logement, d'activité, de mobilité, etc. pour les années à venir sur une très large partie du territoire du Parc naturel régional.

C'est une mission de plusieurs années qui s'est donc achevée pour le Pnr, et un dossier qui revient entre les mains du SMERSCOT pour la suite (approbation, puis mise en œuvre du SCOT). Le Syndicat mixte du Parc restera bien sûr en appui technique et en accompagnement du SMERSCOT et des deux Communautés de communes au besoin, tout au long de la vie de ce SCOT.



L' équipe technique



Direction
Pôle administratif et
financier



Aurélie Hocheux
Directrice

a.hocheux@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 96
06 85 52 49 59



Lionel Bitsch
Directeur adjoint, responsable
administratif et financier

l.bitsch@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 93
07 87 28 16 00



Nadia Labarère
Assistante de direction et de
gestion

n.labarere@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 92
07 84 57 30 14



Plateforme Hommes
et Milieux



Raphaël Garcia
Chargé de mission
paysage urbanisme

r.garcia@pnr-medoc.fr
05 56 73 22 24
06 45 58 58 19



Laëtitia Maloubier
Chargée de mission
patrimoine naturel

l.maloubier@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 95
06 45 58 75 48



Clémence Ménégazzi
Chargée de mission
Natura 2000

c.menegazzi@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 94
06 45 59 55 95



Fantine Deprez
Chargée de mission
médiation et
événementiel

f.deprez@pnr-medoc.fr
05 56 73 23 32
06 02 02 33 94



Plateforme
Développement
territorial



Caroline Pinto
Chargée de mission
Leader

c.pinto@pnr-medoc.fr
05 56 73 22 21
06 31 19 97 31



Charlotte Pifaudat
Chargée de mission
développement territorial

c.pifaudat@pnr-medoc.fr
05 56 73 23 24
06 31 18 99 60



Patxi Badiola
Chargé de mission
tourisme

p.badiola@pnr-medoc.fr
05 56 73 22 23
06 45 58 63 13



Plateforme
Santé-Social



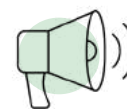
Marjorie Brun
Chargée de mission
santé-social,
coordinatrice et animatrice
du CLS Médoc

m.brun@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 91
06 45 58 45 05



Sylvia Marchais
Assistante plateforme
santé-social
Coordinatrice du Point Info
Santé

s.marchais@pnr-medoc.fr
05 57 75 18 97
06 02 02 12 16



Pôle services
transversaux



Claire Mouroux
Chargée de mission
communication

c.mouroux@pnr-medoc.fr
05 56 73 22 22
06 45 58 47 85



Parc
naturel
régional
Médoc



21, rue du Général de Gaulle
33112 SAINT LAURENT-MÉDOC

05 57 75 18 92
pnr-medoc.fr